L'IMPRIGRALE DE L'ABEILLE à l'encoignure des rues de Charles bt.-Louis, en faire de la Bourse.

DIX PIASTRES PAR AN payables as anied's. DIX FIASINGS FIRE RIVER PRESENTATION OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE RIVER PROPERTY OF THE PROPERTY OF enupendre son abunnement, mon an tak commune un' me tention pur derit au aunau ng. L'ABRILLE, heit jours avant l'appiration de souscetse commu.

Les avis se publient en Auguess et un Françain, et l'on n'en adnet pas dans une soule langue. Le prix est l'appire et l'appir

d'une piastre pour DIX Liones, on moins, in sertions, la première compliant double. Les avis dont le nembre d'insertiens ne sèra pas limité. scront publide jusqu'à es qu'es les arrête, aux frate de con;

être affranchies ; dans le cas contraire, elles resterent à la

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

TOURNE & BECKWITH. FLEUVE. Le batean & vapeur DELTA.

capitaine Sheridan, va être emplo-vé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemi-q il prendra du tret et des passagers pour la côle, et par-Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine POUR VICKSBURG, WANDERER, Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports inter

WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à sage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Dou L. S. WATERS & Co, No. 34, rue de la Nouvelle-Lever.

POUR PASCAGOULA. débarquimens intermédiaires, et quitters le chemia à coulisses tous les mercredis matin bous einménagamens, s'adresser à bord, ou à 1, B, BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON. Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capiteine Knight, partira du has du capitaine Knight, partira du has ou capitaine Knight, partira du has ou cheinin à coulisses pour les ports partenant à M. J. Reynes, partenant à M. J. Reynes, la malle des Etata-Unis; et dennis plusieurs années de fredie, à mils un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviaides les mardis, je illis et samedis à midi. Les provoyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel o chars partent de la ville à midi et arrivent à

A LOUER-Le vaste Magasin No. 24, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. R & A B Bein, enme un magasin de co-Lestible. S'adresser à FERGUSON & HALL, 22. Vieille Levée. 22. Vicille Larde.

A LIPUER-Le vaste Magasin No. 26, tue e la Vieille Levée, dernièrement occupé par de la Vieille Levee, uoriniciement MM. G. W. Pritchard & co. S'adresser à FERGUSON & HAI FERGUSON & HALL. 23, Vicille Levée 3 dee

A LOUER-un grand magazin en briques uine rue Tchoupitoules, entre les rues Girod e Julie. Possession sera donnée immédiatement. Aussi : Un grand bureau au-dessus des magasins Nos 28 ct 29, Nouvelle Levér- Pour les termes, s'adresser à TOURNE & BECK WITH,

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée entre la rue Bienville et de la Douane. S'adre ser à [6 nov] B MARIGNY. SELLE TROUVEE.

La été trouvé par le nêgre de M. Toulouse, une SEL-LE ANGLAISE, en boa état. Le propriétaire est requis de prouver son droit de propriété et de payer les frais du présent avis. S'adresser au bureau de cette feuille.

ES CORDILIERES.—Vues des Corutheres, e 4 monumens indégènes, de l'Amérique par M. De Hum boldt, en un volume grand doud, avec trente gravures co-builées, à vendre par BENJAMIN LEVY.

N débarquement du navire Jeune France, et à sandre par le souseigné, Vin rouge (Médoc) en barriques, Vin blanc (Santerne) en tiergons Do do (Haut Barsac) en cuins

Vinnigre blane en tiercons; fruits à l'eau de vie assortis ; Anisetto fine.

Et en Magasin : 200 caisses vin rouge (St. Estèphe Mé.

d.e); 50 do. do Hant Bursac. A. ST. GEORGES, rue St. Louis, no 78.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

A société qui existait sous la ratson de Didion &
Besoit est dissoute d'un commun accord, depuis le
31 octobre dernier, le sieur T. E. Besoit reste chargé de la liquidation de la dite société, et prie les personnes à qui il à la Bourse. du, et celles qui dorgent, de se présenter pour régler au Le Sieur T. E. BENOIT prévient le public qu'il vient

de recevoir de France un grand assortiment d'instrumens de musique, tels que : organs d'une très grande dincusson, à l'usage des égises, avec cytadres et claviers à toucher, orgues d'ag ément, en tout genre, contenant la musique la plus nouvelle; petites serinelles pour les oiseaux; guiterres peintes en tout genre; violons, pou vieux et neufs; flûtes; larinettes : flagorieta en tout genre ; bassons ; serpent bassons ; opeicleides; has as ; opliicleides alto ; cors d'har-monie ; trombonnes ; buccihs ; trompettes à ciefs ; trom pettes d'harmonie : musique et cordes pour tous les instruments. Il vend en gros et en détail, et à des prix très-mo-dérés, et demoure rue Royale, no. 216, entre Orléans et 3 déc---15 MARCHANDISES FRANCAISES.

E soussigné, arrivant de France, par le navire Salem offre à vendre les articles enivans, savoir : Un assertiment de meubles franquis, consistant en ar-moires, fauteuils élastiques et mécaniques, canapés à res-meri, tuilut e à la dache-se, sucrétaires, bureaux, tables de o de nuit, un grand assortiment de linge fait poi enfans linone français pour moustiqueice, butistes à vi gaettes et ourlies à jour, un assortiment con p de gants pour hommes et femmes, une caises de porcelarne, 31 soc-atines de pantoullers pour l'aiver, souliers pour femmes, brodequins do, robes de chambre pour hommes. calculeres on argent, chapeaux d'hommes etde femmes, & SIMON MITAUD, 18 novice me St. Pierre, entre Royale et Bourbo

VENTES A BAS PRIX. Pour cause de dissolution de Société. A société Veuve Van Rooten & Co., dévant etre ousoute au 15 Janvier prochain, offre à vendre à bas
purs, les articles qui se trouvent en leur magasin, rue Royule, No. 156, via à vie la Banque Consolidée.
Plus à bon compte.—I cuisse 100 Sabres d'infanterie; I
puelle en faience; 2 hollès Glaces françaises; I paire Can-

-Libres; 2 Rechauds; 2 petits Pianos à vent; Bijentières Vitrières &c. et 50 paniers Chanspagne tère, qualité, d'& pernay,
Si d'ici à cette époque les artirles ci-lessus ne sost vac vendus, ile seropi criés à l'enchère publique, par T. Mos-av & co. 2 déc—1m

ES soussigné ont, ce jour formé une société sous la la raison de Lambelh & Thompson, même successeure de feu John Linton.

W. E. THOMPSON,
W. M. LAMBETTI W.M. LAMBETH

Référé à Mosers. W. E. CORNER. W. N. MEREER. MM. FORD & MACKHAM, Vicksburg. Général H. S. SPRIGG,
A. P. WILLIAMS.

Alexandria, Nouvelle-Orléans, le 24 nov. 1884 .-- 83-

Var, du Havre, les ssarchandisea anivantes chossies
rés pour le marché maxirain, et qu'ils offrent en ventes
13 baites de moussefines imprimées; is de imprimée,
1 boite de moussefines de Foulard;
1 boite de Rubans; i do. de Lacets;
15 do. de Ravettes de B fils;
260 do. de Gris de ménage;
26 do. de Gris de ménage;
26 do. de Gris de ménage;
27 do. de Gris de ménage;
28 do. de Gris de ménage; S do. de Guingham ; 3 do. de Guinghem imprimées.

5 min-17 BORMENT reçus et à vendre : 186 harriques de Vin reuge, par le navire Lucy Ann, de Margi-le, et par la barque Ballochan, de Bardeaux; 150 bestes Fruits in Pana de nie; 300 paniers Anizette.

L G SASSITOT.

E L sera venda le 26 courant, à midi, à la holirse de How-lett, une julio taltisse en briques pourallement cons-truite de 4 appartement, gallerie et confedit avec Miscui-

PAR P. DUTHLET. L sera sendo Judi, 11 du courant, à la Boarea, à un le deure précise, les propriétés suivantes ; Un terrain siné ree Conti, eatre Dauphité et Bourge que, mesurant soissite roir pade ausse genceadeux li gues à la ree Co iti, avec soissails pieds ouze pouces deu lignes de profondeur, avec la maison et les dépendances la maison est briquetée entré potraux et contient cinq più ces, le tout cinforme au plan ; louée \$30.

No. 3. Un terrain situs rue Louisa, entre le ficure et le première rue, à environ 250 pieds du chemin public aprèa guildive de M. Byrne, meeurant 33 pirds 3 peaces ignes sur la rue Louisa en 140 pieds Spauces 3 lign ivec la maisan composte de deux apparte mons composte de deux apparte de la composte de deux apparte de avec la maison composte de deux appartement allerie et deux cabinete, bien bâtie, briqueten chie potentix, avec

No. 2. Un autre terrain attenant an précédent, ayant l meine face et la même profindeur, avec une maison de quaire appartemens, une galerie et un cubinet, briqueté

No. 1. Un autre terrain attenunt au précédent, m 38 pieds 4 poeces 3 lignes, sur 243 pieds I peuce 6 lignes de profondeur, avec un petit jurdin, des chambres et un bonne écurie, latrines, puite acc; la teut conforme su plan. Conditions: 6 13, 18 et 24 mois, en billets endossés à 2 déc 23 et 29, Nouvelle Levée 23 et 29, Nouvelle Levée acres de rente serent passés pardevant Felix Grisse, notaire public, aux frais des acquéreurs. Les plane mont ex-

PAR F. DUTILLET.

C. G. Ducatel contra ses créunciers et ceux de C. G. Duc Il f. Co.

N verta d'un ordre de la Cour de Paroise, pour cette villa et

sera vendu le 6 Janvier prechain, a miot, a la Bourse de Hewlett, les propriétés anivantes, abondounées par leadits sieurs à leurs créanciers, savoir :

Un Lut de Terre siné au nouveau faubourg Marigny, désigné par la No. 2, de l'ilet No. 68, au plan dresse le 14 juin 1830, par J. Pilié, voyer, et déposé pour minute chez Félix de Armse, notaire ; ledit lot de terre mesurant au pied français. 60 pieds de face à la rue Célestine, sur (50 de profundeur, ainsi qu'il se poursuit et comporte, tel qu'il se trouve figure au plan susmentionné.

Un Lot de Terre, No. 2, dans l'îlet No. 81, au monveau fauboure Marieny, avant 30 pieds de face à la rue Baga-

faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue Baga-t-lie, sur 120 de profondeur, mesure française, borné d'un côté par le lot No. 1, et de l'autre par le lot No. 3, dans le

D. PASCAGOULA.

Le bateau à vapear WABASH, capitaine Walker, partira pour le poir ci-dessus, touchant aux Baies, and St. Lumin de Balarie et à tous de St. Lumin de Balarie et à tous No. 2, et de l'autre jur la No. 4; et sur le derrière par le No. 16.

roulisses tous les mercredis matin à 9 houres, et les su-par le voyer de la ville, le 25 mars 1931, et annexé à un nuclis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les landis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de landis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de en billete endorsée à satisfaction, et portant hypothèque iuaqu'à parfait paiement.

4 déc—11, 2ps

PAR T. MOSSY & GARRIDEL. JEUDI, Il décembre prochair, il acra vendu à mi. di, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivants, ap-

lo. Henriette, negresse américaine, âgée de 26 ans, depuis plusieurs aunées dans le pays, bonne demeati-Les que de maison, couturière, fidèle, avec sa fille Hélènc à ée de 3 an .

depuis plusicurs conces dans le pays, propre aux gros P ravaux d'une maison, bon sujet; avec ses trois enf John, négrillon de 10 nns, Caroline, négritte de 7 ans et James, agé de 18 mois.

30. Caroline, mulatresse américaine, azée de 30 ans, depuis son enfance dans le pays, parant anglais et français, binne dementique de maison, cuisinière, soune, très bon apriet, nyant une tale à l'œil avec son fils Jean, mulatre de 7 ans.

40. Clarissa, négresse américaine agée de 32 ans depuis plusieurs années dans le pays, benne domestique de maionn, blanchis-eine et reposseuse; avec ses deux enfans; Lewis, négrillon de 7 aus, Jeane, d'un

50. Burbin, nègre américain, âgé de 31 ans, depui plusieurs années dans le pays, bon sucrier, bon touix 60. George, mulatre eréole, agé de 15 ans, charitier, en apprentisunge depois 8 nns.

Tous ces esclaves sont bons sujets et sont recom-mandés tels, et sont pleinement garantis des vices et Conditions : Payables à 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait pais nent.

Les actes de vente, chez A. Mazureau, notaire, au frais des acquéreurs. Bureau de la Presse-à-Coton à Vapeur de la

CANONGE.

CANONGE.

SAMEDI, 20 du courant, la compagnie officea e

de grande valeur :

20 Deux Terrains, avec l'édifice qui s'y trouve, ci. devant formant la propriété de leu Henry De Endé, en face du chemin public, entre les surs St. Ferdinand et Monté

gui, au-dessous et adjoignant la presse à coton, tel qu'il appert par le plandéporé à la Bourse. 3) Trois Terrains avec les édifices qui s'y trouvent situés dans la profond ur des deux terrains ci-dessus; et en face de la rue Première, tel qu'il appert par le plan déposé

40 Un Terrain fesant face & la rue Casa Calvo, entre les rues St. Ferdinand et de la Presse, tel qu'il appert par le plan dépo-é à la Bourse.

50 Trois Terrains fesant face à la rue St. Ferdinand, un desquels forme l'encoignute de la rue ci-dessus mentionnée, et celle de Casacalto, et fait fuce à la rangée d'é-

difices à 3 étages en construction par la compagnie des Architectés de la Nouvelle-Orienne, tel qu'il apport par le plan dépisé à la Bourse. Les propriétés susdites seront positivement vendue: payables à l'et 2 ans, en billets endossés à la satisfactio

de la compagnie, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les act ons de la dite compagnie payés en entier, seront reçues en paiement des achats des dites propriétés, sur le

Les actes de vente seront passés en l'éture de Théoc Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Par ordre de la Direction,

4 déc F C CATONNET, sec.

PANORAMA MOUVANT.

BONAPARTE

Maintenant ouvert tous les Soirs. RAND Panorama mouvant de St. Clair dans la salle en face du Théâtre américain. Il représente différentes scènes de la vie du Grand Napoléen, en commençant par la bataille de Waterloo, la prise de sa voiture mençant par la bataille de Waterloo, la prise de la voiture; la vue des côtes de France, l'extérieur et l'intérieur de l'île Ste, Hélèse; le csoppi i funéraire du Grand Homme, Le tout comprend douze différentes vues, et elles sont accompagnées d'une musique militeire. On donners une description de chacune de ces vues. Ce panorama a été apporté iei à grands frais, et il est exposé dans le plus grande salle que le propriétaire sit pu se procurer. Il a été exposé, durant deux sáisons, au jardin de Niblos, á New-York, aussi sue dans les principales vittes du l'Il-

New-York, amei que dans les principales villes de l'U-nion, evec le plus grand succès. [L'PLes portes seront opvertes à 6 houres et demis, et s rideau sera levé à 7 houres précises. On ne représe

Les dancs et les familles entrerent par la porte de la ru-Priz d'entrée -50 cents. Pour les détails voyes les affi

25 PIASTRES DE RECOMPENSE

Merchandises de modes, des grâts les plus nouveaux, prapres aux habits de noces, de bals, de soirées et de proquelques pouces de hauteur, agés de 18 à 10 ans ; elle est corpulente, figures sous de Marchandises, à rendra à desprix modérée, par de Marchandises, à rendra à desprix modérée, par et portair genéralement ûn moschoir de couleur autour de sa tête ; le propriémire ne peut désigner l'habitlement qu'elle ; avait sur elle, lors de sa disperution ; elle de fer au coul depnis trois ou quatre jours, penses sera donnée à quicanent

ne peut désigner i naussimité de le satisfiaration, elle avait un collier de fer au cou depuis trois ou quatre jours.
Ladite récompense sera donnée à quicanque la ramènera au sonseigné, ne. 86, rue St. Louis M. DEC. ACEBO.

Ladite récompense sera donnée à quicenque la raménera au sonseigné, no. 86, rue St. Louis.

3 déc—L— M. DEL ACEBO.

L'ATT DE LA LOUISIANE.—Cour de district
L'ajudiciaire—Louis Bealigns noutre ses créanciers. La cossion des biens du pétitionnaire avant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de leus créanciers ait lier en l'étude de qu'une accemblée des discréanciers ait lier en l'étude de qu'une accemblée de discréanciers ait lier en l'étude de qu'une accemblée de discréanciers ait lier en l'étude de neis T. Caére, notaire public, le samedi 10 janvier 1935.
L'effet de délibérer sur les affairer du pétitionnaire : et en même (primpe toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont sesprendess.

MARDI, le 16 84 ARDI, le 16 décembre 1534, sura vendu à midi, un lot de terre, dans la rue, Busphine, entre Toulouse et St. Louis, de 45 p avec les bâticatés

Conditions: \$1500 comptents \$1101 83 1-2 to 29 decembre 1336; 1161 82.4-9 le 18-novembre 1839; l'acquéreur s'engagent à payre, du jour de la vente, à la mère des miseurs, aurquels ves des a ternite es commes vont dute, la miset et en ricelles, de 8 pour cent par année; la balance de 12 auragent par année; la balance de 2 autentier en un 37781 endos-se à autentier en par année; le saint en de 12 auragent de 12 commert d Conditions : \$1500 comptent | \$1101 83 1-2 le 29 de ma que l'acte de vente à passer devant Octave de l

PAR HEWLETT & BALOLA.

THE A vendu lundi le 15, à midi, à la 1 ourse : Deex
thes de terre, de 30 piede du front à le rue Grape e 130
en profundeur, mesure française, entre les vue des tâtes
et Musiq et. Ces lots sont situés sur une éminence der
rière la sivière. Leur progimité de la rivière, du cheumh-coulisses, de la presse à coton, moulin à papier, et les beaux és fices qu'en y construit maintenant, ne peuvent que les reudre dignés de l'attention des apéculateurs ; le florissant voisinage où ces lots sont situés, les rend propre à une résidence agréable et augmentera leur valeur.

Conditions: 6, 18, 18 et 24 mois de crédit en billets endogrés à la satisfaction du vendeur et hypothème. L'airie ndogsés à la satisfiction du vendeur et hypothèque. L'acte e vente aux frais de l'acquéreur. Le plun est déposé à PAR JOS. LE CARPENTIER.

PAR JOS. LE CARPENTIER.

Let par d'un décrêt de l'honorable cour de pareisse,
Let par ordre des syndics des cadanciers de François
Philippe, il sera vendu, le jeudi, 11 décembre 1834; à midi, à la Bourae Howlett, les propriéés survantes abandon lonnées par le dit insolvable à ses créenciers.

Une négresse nommée Elly, cuisinière, âgée d'anviren 50° ans, affertée d'une hernie abdominale, mais garantie des vices ainsi que des autres maladies redhibitoires.
Plus, trois éterains ou lots de terre, situés dans le mou: Plus, trais terrains ou lots de terre, situés dans le not

veau faubourg Marigny, désignés par les nos. 6, 7 4 8, de l'îlet, no. 37, sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 23 juin 1830, et annocé à un acte chez C. Pollock. notaire, du ter juillet 1830, nos. 6 et 7, ayant 45 puede 4 pe de face à la rue de la Vertu, sur 150 piede de profondeur et le no 8, formant l'encoignure des rues des Champs Elysées et de la vertu, ayant 30 pieds de face aux Champs llysées, sur 100 pieds de profundour, fesant face à la ru

Conditions : L'esclave payable à 6 mois, en billets et dossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à perfait paie ment.—Les terrains, 838 50 comptant sur chaque terrain et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèques sur les dits terreins. Les actes de vente seront passés chez M. Felix Grima, notaire, aux esclave que lorsque l'acte de vente aura été passé. nov PAR J B BLACHE

L sera vendu le vendredi, 12 décembre, à midi, à le Doux Terrains de 120 pieds de face aux rues Apollo et Enterpe, faubourg Annonciation, a vec toutes les bâtisses qui a'y trouvent dessus, á l'encofgnure est une maisen de nes, pigeonniers. L'autre maison est en bois, balle récem ment, puits en briques, cuisine, latrines. Le terraia est très élevé il s'y trouve des Orangers et d'autres arbres. La propriété est située dans l'îlet après M. Babcock. Les acquéreurs sont invités à visiter cette belle propriété

pour pouvoir l'ai prééier.

PAR J. B. BLACHE. N vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la proisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 6 novembre 1834, il sera vendu le jenni, 11 de décembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés el surés désignées, déendant de la enccession de feu Salomon Sacerdotte Un Les de Terre, de figure irrégulère situé rue St. Philippe, entre les rues Royals et Bourbon, désigné par le No. 4, sur le plan exposé à la Bourse, syste 67 pirds 11 2 8 pouces de face à la rue St. Philippe. nt 2 pieds 1 4-8 pouces, ont 95 pieds 11 pouces profundeur, et 65 pieds 9 6-8 pouces, ont 192 pieds 2 pouces; la dite face rétrécissant de manière à n'avoir ue (15 pieds, 6-8 pouces sur la ligne du fond, ensem ble l'établissement qui est dessus et qui est connu ous le nom de Salle Washington. Cette propriét est possédée par la succession en commun arcc M. ernard Dupny qui consent à la vente du tout, Trois Lots contigus, attenunt au prérédent, désignés au plan par les Nos. 32 et 1. ayant, le No. 3, 8 nances de face à la rue St. Philippe, sur 95 pieds Il pouces de profundent, enremble les bâtisses et déndances en briques qui sont dessus, et qui sont divien trois locations distinctes. Conditions: 1. 2 et 3 ans de crédit, en billets dirisés par coupons endossés à satisfaction, avec hypo

thèque spéciale jusqu'à parfait paiement. CHANGEMENT DE DOMICILE. E Doctour HARNED, a transporté son office rue Bourbon, No. 5, tro a portes après la rue du Canal, il répondra immédiatement, aux communications qui lui seraient adres-ées par la poste, et les personnes qui juge-raient convenable de lui demander des conseils par écrit

qui, devant la presse à coton et joignant la rangée d'édif-ce à trois étages appartenant à la compagnie des Archi-tectes et à Panie I Warburg, comme il appert par le plan de la Douane, no. 111. Un long tectes et à Panie I Warburg, comme il appert par le plan séjour et une pratique étendue dans une des colonies fran-gemble les bâtiases out gont después en restrement. gaises (la Gyadeloupe), l'ont rendu familier avec les affections de ces climats, comme aussi avec les différentesbran-ches de l'art de guérir, et spécialement les accouchement

ches de l'art de guérir, et speciaismes. et le- maladies des femmes et des onfans. CHALUPT. P. LASSERRE, tabricant d'instrumens de chi-rurgie, coutelier, fait des couteaux à lame d'or nu

d'argent et autres; répare tout ce qui a rapport à son art; repasse avec le plus grand soin les razoirs, bistouris, lancetes et autres instrumens à tranchant délicat.

Il espère obtenir par les soins qu'il portera à ses travaux la protection qui lus a été prodiguée à Paris, ed une médaile d'argent loi a été accordée par la Société Royale Académique des Scie Sa demeure est sue Royale, no. 140, entre Taulouse et 20 nov-Im

PAROISSE DORLEANS,—Cour des Preures,— Vente par le Régister des Testamens—Lundi 15 décembre courant, à 4 heures de l'après midi, j'exposersi en vente devant nom bureau, un coffre d'outile, une montre on argent, deux malles de bardes, etc appartenant à la Par ordre de la conr. éc IW F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS-Cour des Preuves -Attendu que Philip Power a présenté une nétition à la cour. à l'effet d'obtenir les lettres de cu ratelle à la succession varante de feu Francis Les En-dé, décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceus que cela peut concerner, d'avoir à déné à tous ceux que ceux peut concernes, a avoir a uc-d ire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ma serait pas foit droit à la dite pétition.

Par or tre de la cour,

4 déc W F C DUPLESSIS, rég

MARCHANDISES.

NDREWS FRERES, ent reçu par des arrivages A NDREWS FRERES, ent reps per con arrivages i écents, un grand assortiment de marchendiess nouvelles et proprès pour la saison, lesquelles complètent entièrement leur fonds; ils invitent les acquéreurs à vepir les minues. LAINAGES.

Convertes française et anglaises de tous genres; Draps, Kerseys; Sattinets et Flannelles, et genéralement tous les étoffes en laine.

Soieries et Satins des derniers genres et des plus à la

Tolles et demassés de toutes qualités, et presque espèce de Toiles des meilleures fabrique Indiennes et Guinghams, de toutes les couleup e dessine d'un nouveau goût.

Tapis et marche piede quelques uns à bes prix. Bobbinete noirs et blancs, voltes do dentelles et robes Rubans, bonnets, ceintures &c. unis et brodés

Crèpes noire et en couleur, de toutes qualités et de difféentes largeurs. Toutes espèces de marchandises de goût, pour habille

bions sout seepredoes.

Par ordre de l'hou. Charles Watts, ce Sême jour de décembre 1834.

Signé) Juo. L. Luwis, grafier.

S décembre—25.

S decembre—25.

VAMPES PAR LE RESISTER.

Perdiscr D'Oblkans,

Isidare, nègre Agé d'environ 36 ans. PROPRIETE.

Un demi terrain situé en cette ville, que Bourgogne entre les rues St. Limin et Toulou-e, nyant trante at un pieds 5 parces de face à la rue Bourgogne, sur cent ringt pieds de profondeur, [mesure française.] dit, en billets endossés à la satisfaction du tuteur et ché droit, du Bayon des familles, sur 40 arpents (plus hypothòque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les is billets derront tire divisés par cuppons selon la convenance des parties intéressées.

Par ordre de la rour, W F C DUPLESSIS, rég. N. B. Les artes de vente serient passes en l'etude de Félix de Armas, not, pub., aux frais des arqué-

PAROISSE D'OBLEANS - Cour des Preuves Vente par le Register des Testamene-Mardi, 30 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu N. A. Barnn, la propour compre de la succession de fou N. A. Baron, la pro-priété ci-après décrite, savoir : un Terrain, situé au fau-bourg Stè. Marie, dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Poydras et Natchez, désigné per la No. 10, sur un plan dressé par M. Bourgerol, député arpenseur général le 26 mars 1833, et déposé en l'étude de Félix de Armes, contrier mesures. notaire, mesurant, (mesura anglaise) 21 piede 4 pances et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoslas, 100 piede sur la ligne de proforideur à droise qui la sépare du lot No. 21, 100 piede 1 pouce sur la ligne de profondeur à gauche et 25 piede 3 pouces sur la ligne du fende qui le sépare du

Conditions de la vente :- \$2173 payables comptant \$3296 payables le ler, août 1835, \$2409 payables le ler, soût 1836 et \$2549 payables la ler, soût 1887, le surplus, s'il y en a, devra être payé dans 3 ans du jour de la vente, tous les billets devront être endossés à satisfaction, por-

W F C DUPLESSIS, Register. N B L'acte de venta sera passé pardevant Théodor Seghers, not pub, aux frais de l'acquéreur. 29 nov DAROJESE D'ORLEANS.—Cour DE PREUvas.-Vente par le Régister des Testaments. Lundi, 29 décembre 1834, à midi, j'exposerai en ven te à la Bourse, pour compte de la successi Zulma Roy, f. c. l., les coclaves suivans, savuir lo. Liza, négresse âgée de 17 ans. 20. Estelle, négrite âgée de 12 ans.

30. Jess, nègre ágé d'environ 30 am, charretter. Conditions de la vente : les esclaves Lien et Esteltisfaction portant hypothèque speciale, et l'esclave Jean, payable comptant, avec la condition expreser. que l'acquéreur du dit esclave l'affranchira aussi di qu'il aura payé la somme de 700 piastres.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. N. B. Les actes de vente seront passes pardevant H. Pédescianx, not. pub. aux frais des acquéreurs. 28 novembre

AROISSE D'ORLEANS-Cour de Preuves-Tartolos Bruthans-Cour of Fraver viste and par le régister des testamens, mardi, 23 décriber, 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de fea William Rogers, les esclaves suivans, savoir : Gowen, muláire, agé d'enviran 34 ans ; Sam, frère de Gowen, mulatre, agé d'anviron 38 ans. Conditione de la vente : douze mois de crédit en billets endossés à salisfaction, portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cou

W. F. C. DUPLESSIS, régistes N. B. Lesactes de vente seront passes parlevant H B. Cénna, not. pub, aug frais de l'acquéreur. 20 nov

AROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuses—
Vente per le Régister des Tostamens—Josdi, 11 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de les James Frrret, les es-claves et les propriétés ri-après décrits, savuir: esclaves ; 1°. Harry, âgé de 60 ans, Polly, sa femme, âgée de 40 ans, avec leurs six ealans, Chloé, âgée de 12 ans, cos-turtère, Sucky, âgée de 11 ans, Pefsey de 9 ans, Stephen, de 5 ans, Dinah, de 3 ans et Fortin de 6 mois-

3 3. Tom, nègre créole, Agé de 16 ans, bon palfe et bon doinestique. 4°. Joh-Congo, nègre âgé de 45 em, nègre de chemp et presseur, s'étant absenté plusieurs fois, mais james hots de la ville, ayant une hernie.
PROPRIETES.

1°. Un liet de Terre borné par les rues de la Commune, Villené, Jackson et Robertson, ayant 259 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, 391 pieds 1 pouces de face à la rue Villené, 255 pieds 8 pouces de face à la rue Villené, 255 pieds 8 pouces de face à la rue Villené, 255 pieds 8 pouces de face à la rue Villené, 255 pieds 8 pouces de face à la rue Romanda de face à la rue de la Commune, 2011 pieds 1 pouces de face à la rue de la Commune, 2011 pieds 1 pouces de face à la rue de la Commune, 2011 pieds 1 pouces de face à la rue de la Commune, 2011 pieds 1 pouces de face à la rue de la Commune, 2011 pieds 1 pouces de face à la rue de la commune, 2011 pieds 1 pouces de face à la rue de la commune, 2011 pieds 1 pouces de face à la rue de la commune, 2011 pieds 1 pouces de face à la rue de la commune, 2011 pieds 1 pouces de face à la rue de la commune de la rue d bertson. 2º. Un autre morçeau de Torre-borné par les ru

la Commune, Robertson et Jackson et par la propriété ap partenant au général Lafayette ayant 58 pi da 19 pouces PART. MOSSY ET GARIDEL ET TRICOU & CANONGE.

CANONGE.

CANONGE.

AMEDI, 20 du courant, la compagnie offire en vente, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes, le grande valeur:

L semble les bâtisses qui sont desrus, consest nt en trois po-lites Maisons, une cuirine double en briques à étres, le tout étant neuf. Conditions de la venie :- Les esclaves à un crédit de 6, 12 et 18 mois et les propriétés à 5, 12, 12 et 24 mois de crédit, le tout en billets endo sés à sa issac-tion portant hypothèque spéciale jusqu'à parsait p. l -ment. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, register W F C DUPLESSIS, régister,
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant P.
de Armas, notaireupe aux frais des acquéreurs, 10 nov
DA ROISSE D'ORLEANS—Cour des Process—
Vente par le Régister des Traiteurs— Vente par le Régister des Testamens - Vendredi. janvier 18:5, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de fous Victor Subiran, les esclaves ci-après décrits, savoir : sciaves ceapres decrita, savoir : Jack, nêgre âgé d'environ 25 ans, frappeur. Lewin, nêgre âgé d'environ 26 ans, forgeron. Cérar, nègre âgé d'environ 30 ans, bon domesti

hon sejet, frappeur.
Conditions de la vente: Un tiers comptant, et la balanco & 4 et 8 mois de crédit, en billet endesses à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, régister. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 nov

AROISSE D'ORLEANS— Cour des Preuves—
Vente par le Régister des Testamens.—Samédi, 3
janvier 1835, à midi, j'expossais en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Toussaint Marot, l'eslava suivant, savoir :—Sally, négresse, âgée de 29
ans, blanchisseuse, s'étant absentée deux fois. Conditions de la vente :—6 et 12 mois de crédit en hillets and a fait informatique :—6 et 12 mois de crédit en hillets and a fait informatique :—6 et 12 mois de crédit en hillets and a fait informatique :—6 et 12 mois de crédit en hillets and a fait informatique :—6 et 12 mois de crédit en hillets and a fait informatique :—6 et 12 mois de crédit en hillets and a fait informatique :—6 et 12 mois de crédit en hillets and a fait informatique :—6 et 12 mois de crédit en hillets and a fait informatique :—6 et 12 mois de crédit en hillets and a fait informatique :—6 et 12 mois de crédit en hillets and a fait informatique :—6 et 12 mois de crédit en hillets and a fait informatique :—7 et 12 mois de crédit en hillets and a fait informatique :—7 et 12 mois de crédit en hillets and a fait informatique :—7 et 12 mois de crédit en hillets and a fait informatique :—7 et 12 mois de crédit en hillets and a fait informatique :—7 et 12 mois de crédit en hillets and a fait informatique :—7 et 12 mois de crédit en hillets and a fait informatique :—7 et 20 mois de crédit en la fait informatique :—7 et 20 mois de crédit en la fait informatique :—7 et 20 mois de crédit en la fait informatique :—7 et 20 mois de crédit en la fait informatique :—7 et 20 mois de crédit en la fait informatique :—7 et 20 mois de crédit en la fait informatique :—7 et 20 mois de crédit en la fait informatique :—7 et 20 mois de crédit en la fait informatique :—7 et 20 mois de crédit en la fait informatique : 20 mois de crédit en la fait informatique : 20 mois de crédit en la fait informatique : 20 mois de crédit en la fait informatique : 20 mois de crédit en la fait informatique : 20 mois de crédit en la fait sés à satisfaction, portant hypothèque spaciale.

Par ordre de la cour. W F C DUPLESSIS, Register. W F C DUPALESSIS, megister.

N B L'actede vente sera passé pardevant Théodere
Seghers, net pub., aux finis de l'acquéreur. 29 nov

D AROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—
Vente per le Régister des Testamene.—Mercredi,
17 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la
Bourse, pour compte de la succession de feue Marianne L Venue par la Régister des Testamene.—Mercredia 17 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marianne Piquery f a la propriété ei-après décrète, savoir :—Un Terrain formant l'encoignare des rues Royale et Saint Pierre, syant 33 pieds 4 pouces de face à la rue St. Pierre et 77 pieds de profondeur et face à le rue Royale, gar le-totte de face de face à le rue Royale, gar le-totte de face de face à le rue Royale, gar le-totte de face de face à le rue Royale, gar le-totte de face de face à le rue Royale, gar le-totte de face de face de face à le rue Royale, gar le-totte de face de face à le rue Royale, gar le-totte de face de face à le rue Royale, gar le-totte de face de face à le rue Royale, gar le-totte de face de face de face à le rue Royale, gar le-totte de face de face à le rue Royale, gar le-totte face de face à le rue Royale, gar le-totte face de face à le rue Royale, gar le-totte de face de face à le rue Royale, gar le-totte de face de face à le rue Royale, gar le-totte face de face à le rue Royale, gar le-totte face de face à le rue Royale, gar le-totte face de face à le rue Royale, gar le-totte face de face à le rue Royale, gar le-totte face de face de face à le rue Royale, gar le-totte face de fa quel il se trouve diverses batisses. Conditions de la vente: 6, 13 et 18 mois de crédit, en billets endossés à antisfaction portant hypothèque spéciale.—Par ordre de la cour. W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Louis Fe-raud, not. pub., aux frais de l'acquereur. 18 nov DAROISSE D'ORLEANS — Cour des Preuves.—

Beccession de Félix Clément Wartelle.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la syndre seccession et à toutes autres personace que cy'a peut concerner, d'avoir à déduire, acus dix jours à deter da la présente outrisse personace pur le presente publication les reignes const le presente publication les reignes de presente publication les reignes de presente publication des reignes de presente publication les reignes de presente publication de présente publication de presente publication de présente publication de présente publication de présente publication de présente publication de presente publication de présente publication de présente publication de la présente de la présente publication de la présente de la présen sabilité.—Par ordre de la cont,
W F C DUPLESSIS,

VANTES PAR LE RECEVER.

DAHOISSE D'ORLEARS - Gier des Preuves COUR DES PREITE Est Mante pur le Régister
des Bestandenne Londie 16 decembre 1834, à dredi, 9 janvier 1835, à moii, J'aspinerus en vente a
midi, j'aspinerus en vente à le Marce, pour compte
des successions de feu Français Galliest et Magdeleine
Louise Le Sénéchal d'Auberville, neuve de Francisin Bourne, pour compte de la succession de fanc Marie Louise Le Sénéchai d'Auberville, pauve de Francis des successions de feu Français Gallagt et Magdoleine Louise Le Senecuas u Auservine, quare de Gréza, son épisses, l'écclaige à propriété ci-après dé l'éccite, auvoir :

RECLAVES.

Henri, mulâtre âgé d'environ 14 ans, domes de maison, bun suse Juseph, mulatre agé d'environ 35 ans. curdonier PROPRIETES FONCIERES.

cenu de terre situé dans le District de Bar laria, ayant 7 arpents (plus ou moins) de face sur le

Conditions de la vente : Les exclaves payables un crédit, et le morceau de terre à 1. 2 et 2 mm de crédit. le tout en billets endonsés à artisfaction portant hypothèque spéciale; les dits billets derront être divisés par coupons à la convenance des héritiers ou de l'ad-

Par ordre de la coor.

W.F.C. DUPLESSIS, rég. N.B. L'acte de vente sera pases partievant H. Pédes-claux, not pub. aux frain de l'acquéreur. 6 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Prouves— Vente par le Register des Testamens,—Lundi, 12 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succesi ion de feuJoseph Adams, la proprieté ci-après décrite, savoir :-

La moitié indivise d'un flet de Terre désigné par le No. la 15, situé au faubourg Latsyette, paroisse de Jefferson, lt. i ayant 277 pieus suc la rue Jackson, s'eitendant dans la proli layant 277 pieus suc la rue Jackson, s'eitendant dans la prole findeur sur la ligne de la propriété de William Gorneley
au faubourg Religieuses, sur laquelle ligne il mesure 277
pieus borné d'un côté par l'Ilet No. 14, sur lequel il mesure
builtèmes sur la ligne qui le divise du la ligne de la prole divise du la ligne de la preda borné d'un côté par l'Ilet No. 14, sur lequel il mesure
la ligne de la ligne de la ligne de la ligne et de x 563 piede 5 pouces et de l'autre côté par l'iet No. 18, sur lequei il mesure 550 piede 9 pouces, le tout mesure frangaise, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente :—\$1500 comptant et la balance portant hypothéque spéciale sur la propriéte jusqu'à parfait paiement.—Per ordre de la cour. W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Win. Y Lewis, not pub., aux frais de l'acquéreur. PAROISSE D'ORLEANS

PARUISSE D'URLEARS.

COUR des Preuves.—Vente par le Régister des Testa
sanne,—Mercredi, 14 janvier 1935, à midi, j'expusofai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession
de feu Adelaide Darby, les esclaves et la propriété cisantéadérite avanté. après décrits, savoir ; ESCLAVES, lamina alias Maime, négresse agés d'environ 42 ans, excellente blanchisseuse et cuisinière, un peu repasse ses deux rulans nommés Marius ou Vinesse, multit

de 3 ans et demi, et Ely, mu âtre âgé de 18.

PROPRIETE—Le tiers indivis d'un terrain ritué PROPRIETE—Le tiers indivis d'un terrain ritué en cotte ville, dans la rue Bourgogne; ent e les rues de l'Hôpital et de Quartier, ayant 32 pieds 6 pouces de face pur le propriés de profondeur, borné d'un cêté par la proprié-lé maintenant ou ci-devant appartenant à Jean Baptiste Les exécuteurs testamentaires de Thomas Compton in vant appartenant à la auror

nditions de la Vente . les eselaves, la moitié com tant et l'autre moitié à six mois de crédit, et la propriété la Nouvelle Bourse, encuignure des rues Chartres et à 6 et 12 mois de crédit, en billets endousés à s-tufaction St. Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, les parties intéressées, portant hypothèque apéciale jus-NB-Les actes de vente seront passés pardevent II, Pedesclaux, notaire public, anx frais des acqué, eurs, 6 déc

PAROISSE D'ORLEANS.

Nelly alias Victoire, sa fille, négresse âgée d'environ au ans, domestique de maison et gardienne d'enfans, avec ses trois enfans nommés Nounoutte, griffe, âgée de 7 ans. Estoile, mulatresse âgée de 5 ans et Jacquea, griffe âgé de 13 ans. Conditions de la vente:—12 mois de credit en hillets endassés à satisfaction rettant hypothèque apéliels.

Par ordre de la Cour.

Bourse, encoignure use suus ours de ville, le samedi 13 coursent.

L'esclave nommé Ned, âgé de 40 ans, saisi à la pour seite de Robert Evans.

Conditions de la vente : La dit reclave pour être venchillets endassés à satisfaction rettant hypothèque apéliels.

G W MORGAN, shériff

W F C DUPLESSIS, reg N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Le erand, not pub, aux frais des ocquéreurs. JAROISSE IPORLEANS-Cour des Preuves-Vente par le Régister des Testamens-Lundi, 5 à la Nouvelle-Bourse, enceignure des ruse Clartier et S' Invier 1835, à midi, Jezpossiai as venta, à la Bourse, Louis, tlans cette ville, le lundi, 13 décembre prochain, AROISSE IPORLEANS-Cour des Preuves ession de feu Joseph Adams, les

Essey, négresse agée d'environ 40 ans, benne culsinit Essay, négresse agée d'environ su amp; comme commere, blanchisseuse et repasseuse.

Rosetta, négresse àgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, adonné à la boisson.

Conditions de la vente i 8 mois de crédit, en billets andossés à satisfaction portant hypothéque spécials.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, reg.

N B. Lea actes de vente seront passés devant Wm. Y.

Lewis, notaire public, sux frais des acquéreurs. 4 déc.

DAROISSE DORLEANS -Cour des Printesfeu Thomas Love les Chartres et St. Louis, dans cette ville, le mardi, 16 de Esslaves suivans, amoir: —Patience, négreuse à gés d'ensires et St. Louis, dans cette ville, le mardi, 15 de cambra prochain, à I hear après midi, viron 23 ans ; Fenny, mu âtreuse, âgés d'environ 14 ans. Conditions de la vente 1 3, 9 et 9 mois de crédit en billate andossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

L'estreus et St. Louis, dans cette ville, le mardi, 15 de cambra prochain, à I hear après midi, L'estreus de la cambra prochain à la la cambra de la vente 1 3, 9 et 9 mois de crédit en billate andossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W. P. C. DUPLESSIS, Register. N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm F. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 5 déc

Sucre blanc et brun de la Havane. N débarquement de la polacre Dorotha et à vendre par la soussigné: 53 caisses Sucre blanc: 52 do. Jucre brun. F. H. PETITPAIN,
4 déc Encaignure des rues Chartres et Toulouse ATEAUX I LATS A VENDRE, -4 befores of 30 à 60 tonnectes, solidement faits, seront vendues

bas prix. S'adresser á FORSYTH GOODWIN & co. 8 dec encoignure des rues Gravier et Tchoupitoul AVON & CHANDELLES—300 caises Savon

o 300 Chandelles de suir de la marque de James
Blake 4 co. an débarquement du navire Timoléon, et vendre per

Wm. G. HEWES 4 Co. 64. rue du Camp

SAFFEN & BODGER,

engagé nombre d'ouvriers en toier, qui serent lei durant l'inver, ile feront faire sur commande, toute espèce de char-riots d'enfane, barceaux et paniers. N. B.—Les trafiquens de la campagne et les habitane feront bian de vemr faire choix de coe articles.

2 déc—Em BCU per le navire Nashville et à vendre per blancs et scrus de toute largeur; Soieries noires et en cou-leur; Etoffes pour gilets; Bretelles en colon; dite en gomme; Drap en couleur; Colonnade; Paraplaire, 26, 28, 36, me; Drap en couleur; Cotonnade; Paraplaire, 26, 28, 30, 32, 34 et 36 pouces; Bobinets; Sa cen perles, d'an genre nouveau; Souliers de mouton; dito fourrés; et une mantité d'autres articles.

BORDERES FRERES, 4 des No. 71, rue de Chartres,

MAGASIN PITTORESQUE. par le présent donné aux créanciers de la serdite saccession et à toutes autres personnes que ceta peut concerner, d'avoir à déduire, aous dix jours à dater da la présenté publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté pur Armand Auguste Wartelle, exécuteur testamentaire dudit défunt, ne serait point approuvé et homelogaé, et ledit exécuteur déchargé desse fonctions et de touts responsabilité.—Par ordre de la ceur.

M F C DUPLESSIS, rosponsabilité.—Par ordre de la cour,

6 décembre

WFC DUPLESSIS,
Register.

AROISSE D'OKLEANS.—Cour des à revess.—At tenden que John A Merle, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curacille à la surcession vacante de feu Miguel del Acabo, décédé interfet concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

AROISSE D'OKLEANS.—Cour des à revess.—At tenden que John A Merle, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curacille à la cour, cession vacante de feu Miguel del Acabo, décédé interfet concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour les quelles il ne serait pas le présenté une pétition é la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de cuasielle à la serait par le présent donné à tous ceux que cela pret concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à la dita pétition.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela pret concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dita pétition.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela pret concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dita pétition.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela pret concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dita pétition.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela pret concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dita pétit de le cour, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dita pétit de le cours de

LOUIS. A. LEMOYNE. 3 dec | 15 cci -- 3m

YEATER PAP LE MERE CHUR DE PAROINE La verte d'en ordre de sainte et de vente à unit adresqu'il arra vendu in Nouvelle Boums, ancignute den foon Chartres et

sorès midi. spres miss.

In La propriété mentionée et éterite dans le dit ordre de misse et de vente, comme suit : Un certain Let de tesse siteé dem lé dit flutoury Bre. Marie, rue du Camp, duns l'Ilet samprie entre les rues d Camp, St. Joseph; St. Charles et Julie; le dit lot mesurant, au pied anglais, cinquante trois piede quatre pouces du face à la rue du Camp, aur ceut soixante treize pirds de profondeur, et désigné par le No. 3. one un plan dressé par le voyer de la ville le 22 avri 1820

20. Las six Lots de Terre situés au faubourg Ste Marie, done l'liet compris entre les rues Baronne. les numéros un dix. come, doune, prime et dix-aer 1831. Le Lot No. un, mosure cinqual six pouces de face à la rue de la Commune rante six piede un pouce et quatre huitièmes à la ligne qui le divise de la propriété de James Preret, cent quarante huit piede un pouce et deux huitièmes de rusondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 2, et cinquante neuf piede un pouce dans la profondeur Le lot No. dix, mesure vingt sept piede quatre pouces Le lot No. dix, mesure vingt sept pieda quaire pouces de face à la rus Gravier, cent vingt truis piede, sept pouces et quatre huitièmes de face à la rus Philippa, cent vingt deux pieds huit pouces et trois heitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze, et vingt sept pieds ciuq pouces sur la ligne qui le disine d'une partie du numéro neuf. Le lot numéro unne adjuignant le manuface din manuface de la compace huitièmes sur la ligne qui le divise du lot numéro dix et vingt nept pieds quatre ligne dans la profondeur Le lot numero douze, adjoignant le No. onze, mesu re vingt sept pieds deux pouces de face à la rue Gra-rier, cent vingt pieds dix pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. o. ze, et vingt seit piede quatre l'gne de profendeur. Le lot No. seize, adjoignant le lot quinze, mesure vingt neuf piede quatre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot Nn, sept, cent quarante huit pieds un pouce et deux huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. quinze, et vingt neuf piede six pouces et demi dans la profondeur ; et le lot numéro dix sept adjoignant le no. soize, mesure vingt neuf pieds qua tre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante si pieds un pouce et quatre huitièmes sur la ligne qui le divise de la propriété de James Preret, cent quarunte sept pieds un pouce et trois huitièmes our la ligne qui le divise du lot No. seine, et vingt neuf pieds six pont ces et demi dans la profondenr, es

Jonathan Chare. COUR DE DISTRICT-En vertu d'un ordre de saixie et de vente à moi adros-é. il sera vendu : à l heure après midé. La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre :

minie et de vente, cumme suit, savoir : Le lot de terre sitté au faubung Ste. Marie, en cette ville, ayant 31 pieds 10 pouces de face à la run du Camp, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur, et désigné sur le plan fait, par J.u., Pilié, voyer de la mitte au désand en bittand de Cambana D. Scientina PARCHEBER D'URLEAND.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens—Vendredt, 13 décembre 1834, à ville et déposé en l'étude de Grenbury R. Stringer succession de feu Jean Louis Trudeau, les esclaves circultures de la motaire public, le 25 mai 1830, comme No. 11, avec tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent. notaire public, le 25 mai 1830, comme No. 11, avec

Les héritiers de la Veuve Pre. Dénis Delaconde vs. 1 Devergés ainé et jeune.

ANS LA COUR DE PAROISSE—En vert

I heure après midi,
L'esclava créole nommé Petit Louis, âgé d'environ 3
ans. Cette criée étant la seconde et dernière, le dit reclav sera définitivement adjugé su plus baut et dernier enche portant 10 pour cent d'intérêt et hypothèque sur l'escia

G W MORGAN, sheriff Francisco Tio, executeur testamentaire de Juan Pu-Vs. J C Mairot.

ANS LA COUR DE DISTRICT—En ver d'un ordre de saisse et de vente à moi adresse,

J B Donatien Augustin vs. Joseph Marie Fernandez.

ANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un aviden de missione.

sera venda à la Nouvelle Bourse; encoignere des rues Si Louis et Chartres, dons cotte ville; le vendredi, 12 décen-bre prochain, à 1 heure après à idi; Le nègre Washington, âgé d'environ 14 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Cemptant. 10nov. G. W. MORGAN, shérif Franço is Auguste vs. Fergus Allain.

ANS LA COUR DE PAROISSE—En ver d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, sera ventu à la Nouvelle-Bourse, entesignère des rues Chartres et St. Louis, dans cetta ville, aainedi 13 décerbre prochati, à l'heure apola midi, Un certain grif nommé William, âgé d'environ 28 ans saisi dans l'affaire ci-desses. Conditione: comptant.

10 nov G W MORGAN, shériff

John Arrowsmith vs. Edmend Howard.

ANS LA COUR DE PAROISSE—En ver d'ên ordre de mivie et de vente à moi adresse, era vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rurs Chartres et St. Louis, dans cette ville, le féndi 27 décembre prochaîn, à 1 heurs après-midi,
La propriété mentionnée et désignée dans le dit ordre de minic et de vente, comme estit, savois.
Un certain Lot de terre situé au faubourg Marigny, en tre les rues d'Amour et Craps, mastarat 40 pieds de fare à la rue d'Espagne, et 60 pieds de profondour, (mesure française) forment partie de lot No. 279, et borné d'un cêté par une portion restant du dit ferrain, et sur l'autre côté par une portion restant du dit ferrain, et sur l'autre côté par une pertie du lot No. 261, et sur le derrière, pa:

la lot No. 279, avec toutes les améliorations ci-deseur. le lot No. 279, avec toutes les amenorations ci-dessur-Conditions de la vence: \$507:50 cta. compant, ave-intérêt sur \$500, du fer. février 1834, avec les frais; \$500 portant dix pour cent d'interêt du ler. février 1834 jus-qu'au paiement, qui doit se faire la Tur. février 1835; \$500 avec un parcii intérêt, payable le fer. soût 1836, et final-lement \$500 s'il y à cet excédant, avec un parcil intérêt, navable la tes février 1836. lement \$500 s'il y a con salang payable le lef. Merier 1836.

G W MORGAN, shérid 90 not William Lake vs. Patt Pandelly.

William Lake vs. Patt Pandelly.

L'N verte d'un ordre de snicie et de vente à moi adres.

L'sé, il sera vendu à la Nouvelle Beurse, encoignum des roes Chartres et St. Lous, dans cette ville, le jeuc.

S5 décembre prochain, à 1 houre après-midi,

L'esclave Felly, alus Mary, agés de 30 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditione : comptent.

92 nov

G W MORGAN, abent G W MORGAN, shérif 22 nov Manette Macarty veuve de P. Mentreuil va. Joseph M.

Pernandez.

Pernandez.

ANS LA COUR DE PAROMEE En vertis d'un writ de fieri facine à mot adressé, il sera vendur à la Nouvelle Bourse, encoignure des iuss Chartres et St. Louis, enfectte ville, samedi 10 janvier procham, à 1 heure La propriété mentionnée et désignée dans le dit ordre

La proprieta mentionirea et aurignes de saisir et de venle, comme il sais, aveis : Un certain Lut de Terre situé dans le faubourg Mon-treuil, borté per les réce Elavire, Merales de Urquiart, et formant l'étet désigné par le No. 18. Conditions : comptant. 8 dén G W MORGAN, sherif Alexandre Milne jr. contre Juan Pénna.

OUR DE DISTRICT—En verta d'un ordre de

neisie et de vente à mei adressé, il sera rendu à la la Nouvelle Bourse, esceimente des resse Chartres et Si-Lonie, en cette ville, le semedi 10 juntier prochain, à une in Nouvelle Bot houre après midi.

La propriété mentionée et décrite dans le dit order de mirie et de vente, comme suit : de saiele et de tante, comme suit :

Cinq Lafe de Terro aven les différes et améliorations qui s'y frouvent, située dans la ville de Milneburg, sur le lac Pontehartruin, saveir : les lets 4 et 10 de l'êlet No. 6 lets No. 5 et 6, de l'êlet [82, et les Ro. 12, de l'êlet 142. d'après un plan de la d'févuille, fait par Louis Bringet, arpenteur général de l'Éfent, en des de 16 mai 1831, et dépard en l'étude de Cafille Policie, entaire public de satte ville. Conditions : compané.

8 sée:

(A.W. MORGAN, shérif

B DR. MAC-MAHOR'S transports for berest on No. 120, rue de la Behane, entre les rest Beurgogne et Remparia.

25 nov.—3m